

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2021
À 18H30**

Nombre de membres

Membres élus : 15

En fonction : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 07 décembre 2021

Transmise par mail le : 07 décembre 2021

*L'an deux mil vingt-et-un et le quatorze du mois de décembre 2021, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **la Mairie à 18h30**, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Michel GODEFROY, Maire**.*

Membres présents : Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, M VILLEMEN Jean-Baptiste (départ à 20h00 après le vote du point n°1 : validation du projet pâturage, absent pour le vote des délibérations modificatives du budget) Adjoints ; Mme BITANG Isabelle, Mme BENETON Meryem, Mme DA SILVA Laurence, Mme KOSEDA Anne-Monique, Mme Valérie VANZELE, M MARVILLE Didier, M ROUGE Michaël ; M SESTRE Jean-Pierre conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M UNIACK Pierre Alain avec pouvoir à M VILLEMEN Jean-Baptiste ; Mme BOUDIN Emmanuelle avec pouvoir à Mme MICAUD Géraldine.

Secrétaire de séance : M MARVILLE Didier.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 26 novembre 2021

Compte-rendu adopté à l'unanimité

Validation du projet d'éco-pâturage- Natura 2000- Période 2022-2026 :2021/054

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission Administration de la Commune a rencontré à plusieurs reprises Mme Estelle BURLOTTE, chargée de mission Natura 2000 dans le cadre d'un projet d'éco-pâturage à l'Espace Nature du Beauvais. Elle est accompagnée ce jour de monsieur Olivier BERTRAND, Président de Natura 2000 et Maire d'Arcy-Sur-Cure afin de présenter ce projet aux élus.

Il est rappelé que la partie Sud Ouest de l'Espace Nature du Beauvais est constituée d'une zone boisée entourant des prairies sèches. Ces parcelles ont été classées Natura 2000 en raison de leur intérêt floristique et faunistique. Pour conserver une accessibilité correcte et maintenir la remarquable diversité botanique de cet espace, il est proposé une maintenance par éco-pâturage (moutons, chèvres, ânes) couplée à une surveillance scientifique donnant accès à des financements européens de l'ordre de 80% des coûts réels. Pour faire aboutir ce projet, il convient de signer un contrat de cinq années avec Natura 2000, d'aménager cet espace afin d'accueillir les animaux, en installant des clôtures fixes et mobiles, un abreuvoir, de prévoir un abri adapté aux animaux et de passer un contrat de prestation de bergerie.

Monsieur Le Maire présente le budget prévisionnel et le plan de financement du contrat Natura 2000 d'éco-pâturage prévu sur la pelouse de Beauvais pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Contrat Natura 2000 « Gestion et restauration des pelouses sèches calcaïques par le pâturage » - Pelouse de Beauvais

Opération	Nombre	Année	Total HT	Total TTC	Europe	Etat	Commune
NO3Pi - 1 : Broyage / débroussaillage des zones de travaux et des accès	1	2022	3 645,00 €	4 374,00 €	2 318,22 €	1 180,98 €	874,80 €
NO3Pi - 2 : Pose des clôtures : piquets, grillage et barrières de prés	1	2022	5 438,00 €	6 525,60 €	3 458,57 €	1 761,91 €	1 305,12 €
NO3Pi - 3 : Construction d'un abri pour les animaux	1	2022	3 640,00 €	4 368,00 €	2 315,04 €	1 179,36 €	873,60 €
NO3Ri : Pâturage	5	2022	2 839,00 €	2 839,00 €	1 504,67 €	766,53 €	567,80 €
		2023	2 839,00 €	2 839,00 €	1 504,67 €	766,53 €	567,80 €
		2024	2 839,00 €	2 839,00 €	1 504,67 €	766,53 €	567,80 €
		2025	2 839,00 €	2 839,00 €	1 504,67 €	766,53 €	567,80 €
		2026	2 839,00 €	2 839,00 €	1 504,67 €	766,53 €	567,80 €
Total sur 5 ans			26 918,00 €	29 462,60 €	15 615,18 €	7 954,90 €	5 892,52 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **VOTE** le budget prévisionnel du contrat Natura 2000 selon la répartition suivante :
 - o Union Européenne : **15 615,18 euros** (53 % du montant total)
 - o Etat : **7 954,90 euros** (27 % du montant total)
 - o Autofinancement commune : **5 892,52 euros** (20 % du montant total)

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne et de l'Etat selon la répartition du budget voté.
 - o Etat : **7 954,90 euros** (27 % du montant total)
 - o Union Européenne : **15 615,18 euros** (53 % du montant total)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

Délibération Modificative du budget : 2021/055

Afin de régulariser comptablement le reversement que nous devons effectuer au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales) il nous faut émettre un mandat au compte 739223 – chapitre 014.

Montant du reversement : 6 464 €

Or ce chapitre est provisionné à hauteur de 6 200 €, il faut donc le compléter, la Trésorerie nous demande de prendre la délibération modificative suivante :

CHAPITRE 022- Dépenses imprévues : -264 EUR

CHAPITRE 014- atténuations de produits : +264 EUR (compte 739223 : Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et intercommunales)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, (M VILLEMIN Jean-Baptiste étant absent pour cette délibération- départ à 20h00)

VALIDE la délibération modificative, telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Marché du samedi matin : la convention a été réceptionnée, elle a été transmise à la plateforme juridique de la commune pour avis.

Congés de fin d'année :

Agence Postale fermée du mercredi 22 décembre 2021 au mercredi 29 décembre 2021 (inclus)- Réouverture le jeudi 30 décembre 2021.

Secrétariat de la Mairie fermé du mercredi 22 décembre 2021 au mercredi 05 janvier 2022 (inclus).

TOUR DE TABLE :

Rien à signaler.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-Michel GODEFROY

